

Conseil d'administration

335^e session, Genève, 14-28 mars 2019

GB.335/INS/16

Section institutionnelle

INS

Date: 27 mars 2019

Original: anglais

SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Composition, ordre du jour et programme des organes permanents et des réunions

Partie I. Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

**Réunion technique chargée de promouvoir
un échange de vues sur la poursuite de l'élaboration
et la mise en œuvre de la stratégie intégrée
visant à remédier aux déficits de travail décent
dans le secteur du tabac
(Kampala, 3-5 juillet 2019)**

Considérations générales

1. A sa 334^e session (octobre-novembre 2018), le Conseil d'administration a demandé au Directeur général:
 - a) d'organiser d'urgence une réunion tripartite chargée de promouvoir un échange de vues sur les précisions qui seront apportées à la stratégie et sur sa mise en œuvre, notamment avec la participation des pays directement concernés et des partenaires sociaux du secteur du tabac;
 - b) de lui présenter, à sa 337^e session (octobre-novembre 2019), une mise à jour sur la stratégie intégrée chiffrée et assortie de délais de mise en œuvre;
 - c) de poursuivre les efforts déployés dans le cadre des projets en cours en vue d'éliminer le travail des enfants en utilisant, à court terme, des fonds prélevés sur le Compte supplémentaire du budget ordinaire ainsi que d'autres fonds publics;
 - d) de poursuivre ses efforts visant à mobiliser diverses sources de financement durables auprès du secteur public et du secteur privé, en prenant les mesures de sauvegarde appropriées.

2. A la suite de consultations informelles et conformément aux règlements des réunions tripartites, le Conseil d'administration est invité à déterminer la date, la durée, le lieu, les langues et la composition de cette réunion, ainsi que la forme à donner aux résultats de ses travaux. Le Conseil d'administration est également invité à nommer président de la réunion l'un de ses membres titulaires ou adjoints, ou à demander au Bureau de choisir une personne indépendante.

Date, durée, lieu et langues de la réunion tripartite et forme à donner aux résultats de ses travaux

3. Compte tenu des consultations informelles, le Directeur général propose que la réunion envisagée:
 - prenne la forme d'une réunion technique de trois jours et se tienne du 3 au 5 juillet 2019;
 - ait lieu à Kampala (Ouganda) de manière à faciliter la participation des quatre pays directement concernés (Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie) et des partenaires sociaux du secteur du tabac;
 - se tienne en anglais, en français et en espagnol;
 - produise une note sur ses travaux qui servira de base à la préparation par le Bureau d'une mise à jour concernant la stratégie chiffrée et assortie de délais, qui sera soumise au Conseil d'administration à sa 337^e session (octobre-novembre 2019) pour information.

Composition

4. Le Directeur général propose que la réunion technique soit composée comme suit:
 - un représentant de chaque gouvernement intéressé;
 - huit représentants des employeurs et huit représentants des travailleurs désignés par leurs groupes respectifs au sein du Conseil d'administration.
5. Conformément aux règlements des réunions tripartites, le Directeur général propose que chaque représentant puisse se faire accompagner d'un conseiller technique. Les séances de la réunion seront publiques. Les gouvernements non représentés pourront y assister en qualité d'observateur. Le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs pourront chacun désigner des observateurs.
6. Le Directeur général propose que soient invitées les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales dont le nom figure en annexe.

Projet de décision

7. ***Le Conseil d'administration, sur la recommandation de son bureau, approuve la tenue d'une réunion technique chargée de promouvoir un échange de vues sur la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie intégrée visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac, la date, la durée, le lieu, les langues et la composition proposés, la nomination de l'Ouganda, membre du Conseil d'administration, à la présidence de la réunion, ainsi que la***

liste des organisations devant être invitées, comme indiqué dans l'annexe du document GB.335/INS/16.

**Colloque des travailleurs: centenaire de l'OIT
– justice sociale: le point de vue des travailleurs**
(Genève, 7-9 octobre 2019)

8. Des crédits sont prévus dans le programme et budget pour 2018-19 en vue d'un colloque des travailleurs intitulé «Centenaire de l'OIT – justice sociale: le point de vue des travailleurs». Il est proposé que ce colloque se tienne à Genève du 7 au 9 octobre 2019.
9. Le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) a donné suite à l'initiative sur l'avenir du travail lancée par le Directeur général du BIT en apportant un appui au groupe des travailleurs au sein des organes directeurs de l'OIT; en échangeant avec les membres travailleurs de la Commission mondiale sur l'avenir du travail en amont de la publication de son rapport *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*; et en organisant une série d'événements régionaux et sous-régionaux rassemblant des dirigeants syndicaux qui ont débattu – entre eux et avec des universitaires, des personnalités influentes et des fonctionnaires du BIT – des mutations en cours et prévisibles du monde du travail. Ce processus a été amorcé il y a deux ans avec l'organisation du colloque mondial d'ACTRAV, et le colloque de 2019 fournira une occasion opportune de dégager des orientations pour les années à venir, notamment en ce qui concerne le rapport de la Commission mondiale. Les questions nouvelles appelant une réglementation, comme la numérisation dans le monde du travail, seront traitées avec les thématiques qui continuent de mobiliser les syndicats, comme les chaînes d'approvisionnement mondiales, les inégalités et le lien entre démocratie, paix et justice sociale. Le colloque permettra aussi de rassembler des dirigeants syndicaux afin qu'ils débattent, pour la première fois, de la manière de mettre en œuvre le document final qu'adoptera sans doute la Conférence internationale du Travail à sa 108^e session (2019) (session du centenaire).

Composition

10. Il est proposé que ce colloque réunisse 30 représentants syndicaux ou plus, venant de pays industrialisés et en développement d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et des Etats arabes, et désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration. ACTRAV apportera un appui financier aux représentants des pays en développement et en transition, tandis que les syndicats des pays développés participeront au colloque à leurs frais.
11. Des mesures seront prises pour assurer la parité entre hommes et femmes, conformément à la politique du groupe des travailleurs en faveur de l'égalité des sexes.

Ordre du jour

12. Le Directeur général propose l'ordre du jour ci-après pour le colloque:
 - Un monde en mutation: des stratégies nouvelles pour mettre en œuvre le contrat social.
 - Renforcer le dialogue social et la négociation collective pour mieux réglementer le monde du travail.
 - Une approche de la justice sociale fondée sur les droits: remédier aux lacunes réglementaires et améliorer les conditions de travail.

- La contribution de l'OIT au système multilatéral: mettre l'Agenda du travail décent au service du développement durable.

Projet de décision

13. *Le Conseil d'administration, sur la recommandation de son bureau, approuve la tenue du colloque des travailleurs, sa composition et son ordre du jour, ainsi que la liste des organisations non gouvernementales pouvant se faire représenter au colloque en qualité d'observateur (voir le tableau joint au document GB.335/INS/16).*

Invitation d'organisations intergouvernementales et d'organisations internationales non gouvernementales aux réunions officielles

108^e session de la Conférence internationale du Travail
(Genève, 10-21 juin 2019)

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

14. Aux termes de la Constitution de l'OIT et du Règlement de la Conférence, les organisations internationales non gouvernementales, autres que celles avec lesquelles des relations consultatives ont été établies, peuvent être invitées par le Conseil d'administration à se faire représenter à la Conférence, pour autant qu'il s'agisse d'assister aux séances plénières, alors que l'invitation de telles organisations à se faire représenter aux commissions constituées par la Conférence est une question qui relève de la Conférence elle-même.
15. A sa 256^e session (mai 1993), le Conseil d'administration a délégué à son bureau l'autorité d'inviter les organisations internationales non gouvernementales désireuses de se faire représenter aux sessions de la Conférence générale, étant entendu que les demandes d'invitation qui présenteraient un problème particulier continueraient à être soumises au Conseil d'administration par l'entremise de son bureau.
16. Le Directeur général a reçu des demandes des organisations, qui figurent en annexe, qui souhaitent être invitées à se faire représenter à la 108^e session (2019) de la Conférence internationale du Travail (session du centenaire) et qui ont manifesté un intérêt explicite pour certaines questions à l'ordre du jour. Ces organisations ont déjà été invitées à une ou plusieurs sessions de la Conférence, après approbation de leur demande d'invitation par le bureau du Conseil d'administration. En formulant leur demande, elles avaient apporté la preuve de leur intérêt à suivre les travaux de la Conférence internationale du Travail.

Projet de décision

17. *Le Conseil d'administration, sur la recommandation de son bureau, autorise le Directeur général:*
 - i) *à inviter les organisations énumérées dans l'annexe du document GB.335/INS/16 à se faire représenter à la Conférence, étant entendu qu'il*

appartiendra à la Conférence d'examiner leurs demandes de participer aux travaux des commissions traitant des questions à l'ordre du jour pour lesquelles elles auront manifesté un intérêt particulier;

- ii) à informer les organisations intéressées qu'elles ne pourront désigner qu'une seule personne pour chacune des questions à l'ordre du jour pour lesquelles leur intérêt aura été reconnu.*

Invitation d'observateurs à d'autres réunions officielles

- 18.** Les organisations invitées à assister en qualité d'observateur à des réunions officielles autres que la Conférence internationale du Travail sont les suivantes:
- i) les organisations intergouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter sur la base d'un accord permanent conclu avec l'OIT. Ces organisations sont énumérées dans le tableau ci-après pour information seulement;
 - ii) les organisations intergouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter, sur autorisation du bureau du Conseil d'administration;
 - iii) les organisations internationales non gouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration.

Projet de décision

- 19.** *Le Conseil d'administration approuve les propositions figurant dans le tableau joint au document GB.335/INS/16 concernant l'invitation d'organisations internationales non gouvernementales à assister en qualité d'observateur aux réunions qui y sont énumérées.*

Partie II. Programme des réunions pour 2019 et 2020

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
2019		
14-28 mars	335 ^e session du Conseil d'administration	Genève
9-11 avril ¹	Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans la gestion des déchets électriques et électroniques	Genève
6-10 mai ²	Réunion sectorielle sur la promotion du travail décent et la sécurité et la santé dans la foresterie	Genève
6-7 juin	Comité de la liberté syndicale	Genève
10-21 juin	108 ^e session de la Conférence internationale du Travail (session du centenaire)	Genève
22 juin	336 ^e session du Conseil d'administration	Genève
3-5 juillet	Réunion technique chargée de promouvoir un échange de vues sur la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie intégrée visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac ³	Kampala
23-27 septembre ²	Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques ou des principes directeurs sur les meilleures pratiques en matière de sécurité dans le secteur du transport routier	Genève
23-27 septembre ⁴	Cinquième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes	Genève
7-9 octobre	Colloque des travailleurs: Centenaire de l'OIT – Justice sociale: le point de vue des travailleurs	Genève
24 octobre-7 novembre	337 ^e session du Conseil d'administration	Genève
20 novembre-7 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
3-5 décembre ²	Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le monde du sport	Genève
3-6 décembre ⁵	14 ^e Réunion régionale africaine	Abidjan
2020 (informations préliminaires)		
Deuxième moitié de février (à confirmer) ⁶	Réunion sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales	Genève
12-26 mars	338 ^e session du Conseil d'administration	Genève
21-22 mai	Comité de la liberté syndicale	Genève
25 mai-5 juin	109 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève

¹ Suite aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à ses 329^e (mars 2017) et 334^e (octobre-novembre 2018) sessions (document [GB.329/POL/4](#), annexe II, et décisions [GB.334/POL/3](#) et [GB.334/INS/15\(Rev.\)](#)).

² Suite aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à ses 329^e (mars 2017), 334^e (octobre-novembre 2018) et 335^e sessions (mars 2019) (document [GB.329/POL/4](#), annexe II, et décision [GB.334/INS/15\(Rev.\)](#)).

³ Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration à sa présente session.

⁴ Suite à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 334^e session (octobre-novembre 2018) (décision [GB.334/LILS/3](#)).

⁵ Suite à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 334^e session (octobre-novembre 2018) (décision [GB.334/INS/14/1](#)).

⁶ Suite à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 328^e session (octobre-novembre 2016) (décision [GB.328/INS/5/1\(Add.\)](#)).

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
6 juin	339 ^e session du Conseil d'administration	Genève
29 octobre-12 novembre	340 ^e session du Conseil d'administration	Genève
25 novembre-12 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève

Projet de décision

20. Le Conseil d'administration prend note du programme des réunions tel qu'approuvé par son bureau, sous réserve des décisions qui devront encore être adoptées, comme indiqué dans les notes de bas de page du document GB.335/INS/16.

Annexe

Propositions concernant les organisations invitées en qualité d'observateur à la Conférence

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (sur la base d'un accord permanent avec l'OIT ou sur autorisation permanente du Conseil d'administration)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)
108^e session (2019) de la Conférence internationale du Travail (session du centenaire) (Genève, 10-21 juin 2019)	Organisation des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> ■ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ■ Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales ■ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ■ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ■ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ■ Département des affaires économiques et sociales (DEAS) ■ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ■ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ■ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) ■ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ■ Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) ■ Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) ■ Centre régional africain d'administration du travail (ARLAC) ■ Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi (ACLAE) ■ Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ■ Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT) ■ Commonwealth ■ Organisation européenne de droit public (EPLO) ■ Banque interaméricaine de développement (BID) ■ Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ■ Système économique latino-américain et caribéen (SELA) ■ Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ■ Conseil nordique ■ Conseil nordique des ministres ■ Organisation de la coopération islamique (OCI) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Association internationale de sécurité sociale (AISS) (en vertu d'un accord permanent) Organisations d'employeurs <ul style="list-style-type: none"> ■ Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise ■ Confédération mondiale de l'emploi ■ Fédération mondiale des associations de direction du personnel Organisations de travailleurs <ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation africaine des syndicats des mines, métaux, énergie, chimie et assimilés ■ Alternativa Democrática Sindical de las Américas ■ Asociación Latinoamericana de Abogados Laboralistas ■ Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois ■ Confederación de Trabajadores y Trabajadoras de las Universidades de las Américas ■ Confederación Latinoamericana y del Caribe de Trabajadores Estatales ■ Internationale de l'éducation ■ Centre européen pour les travailleurs ■ Confédération européenne des syndicats indépendants

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (sur la base d'un accord permanent avec l'OIT ou sur autorisation permanente du Conseil d'administration)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) ■ Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) ■ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ■ Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ■ Commissions régionales de l'ONU ■ Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ■ Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants ■ Université des Nations Unies (UNU) ■ ONU-Femmes ■ Programme alimentaire mondial (PAM) <p>Institutions spécialisées</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ■ Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ■ Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ■ Fonds international de développement agricole (FIDA) ■ Organisation maritime internationale (OMI) ■ Union internationale des télécommunications (UIT) ■ Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ■ Organisation mondiale de la santé (OMS) ■ Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ■ Organisation mondiale du tourisme (OMT) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ■ Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) ■ Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ■ Organisation mondiale du commerce (OMC). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Confédération européenne des syndicats ■ Confédération générale des syndicats ■ IndustriALL Global Union ■ Confédération internationale des syndicats arabes ■ Fédération internationale des travailleurs domestiques ■ Jeunesse ouvrière chrétienne internationale ■ Union latino-américaine des travailleurs municipaux ■ Internationale des services publics ■ Conseil de coordination syndicale de l'Afrique australe ■ Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques ■ Union internationale des retraités ■ Union internationale des syndicats des travailleurs des transports ■ Union internationale des syndicats des travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation, du commerce, de l'industrie textile et similaires ■ UNI Global Union ■ Fédération internationale syndicale de l'enseignement ■ Organisation mondiale des travailleurs <p>Autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme ■ Anti-Slavery International

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (sur la base d'un accord permanent avec l'OIT ou sur autorisation permanente du Conseil d'administration)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)
	<p>Organisations régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Banque africaine de développement (BAD) ■ Union africaine (UA) ■ Communauté andine (CAN) ■ Organisation arabe du travail (OAT) ■ Banque asiatique de développement ■ Organisation asiatique de productivité ■ Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ■ Communauté des Caraïbes (CARICOM) ■ Banque de développement des Caraïbes (CARIBANK) ■ Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ■ Marché commun du Sud (MERCOSUR) ■ Conseil de l'Europe ■ Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ■ Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) ■ Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ■ Union économique eurasiatique ■ Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ■ Union européenne (EU) ■ Conseil de coopération du Golfe (CCG) ■ Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ■ Association latino-américaine pour l'intégration (ALADI) ■ Ligue des Etats arabes 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Fédération arabe des ouvriers du pétrole, des mines et industries chimiques ■ Association de volontaires pour le service international ■ CARE International ■ Caritas Internationalis ■ Clean Clothes Campaign ■ Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine ■ Global Alliance Against Traffic in Women ■ Human Rights Watch ■ Association internationale de libre pensée ■ Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle ■ Commission internationale catholique pour les migrations ■ Centre international pour les droits syndicaux ■ Confédération internationale des cadres ■ Coopération Internationale de la jeunesse ouvrière chrétienne ■ Conseil international d'action sociale ■ Organisation internationale de l'énergie et des mines ■ Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales ■ Fédération internationale des journalistes ■ Fédération internationale des femmes des carrières juridiques ■ Fédération internationale Terre des Hommes ■ Œuvre internationale Kolping

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (sur la base d'un accord permanent avec l'OIT ou sur autorisation permanente du Conseil d'administration)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) ■ Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ■ Organisation des Etats américains (OEA) <p>Autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) ■ G7+ ■ Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) ■ Fonds monétaire international (FMI) ■ Organisation internationale pour les migrations (OIM) ■ Union interparlementaire (UIP) ■ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ■ Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ■ Groupe de la Banque mondiale 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique. ■ Secrétariat international des ingénieurs, des agronomes et des cadres économiques catholiques ■ Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes ■ Make Mothers Matter ■ Migrant Forum in Asia ■ Organización de Entidades Mutuales de las Américas ■ PLAN International ■ SOLIDAR ■ StreetNet International ■ Union Africaine de la Mutualité ■ Union des associations internationales ■ Unión Latinoamericana de Trabajadores de Organismos de Control ■ Les femmes et l'emploi dans le secteur informel: mondialisation et organisation ■ Workability International ■ Association médicale mondiale ■ Mouvement mondial des travailleurs chrétiens ■ Union mondiale des professions libérales ■ Zonta International

Propositions concernant les organisations invitées en qualité d'observateur à d'autres réunions officielles

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (sur la base d'un accord permanent avec l'OIT ou sur autorisation permanente du Conseil d'administration)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
Réunion technique tripartite sur une stratégie intégrée de l'OIT visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac	<p>Organisation des Nations Unies</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ■ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) <p>Institutions spécialisées</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ■ Fonds international de développement agricole (FIDA) ■ Groupe de la Banque mondiale ■ Organisation mondiale de la santé (OMS) <p>Organisations régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Banque africaine de développement (BAD) <p>Autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation internationale pour les migrations (OIM) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation mondiale du commerce (OMC) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fondation Aga Khan ■ Fondation Bill-et-Melinda-Gates ■ Groupe consultative pour la recherche agricole internationale (CGIAR) ■ Eliminating Child Labour in Tobacco Growing Foundation (ECLT) ■ IDH Sustainable Trade Initiative ■ International Tobacco Growers Association (ITGA) ■ Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) ■ Winrock International <p>ONG dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Confédération syndicale internationale (CSI) ■ Organisation internationale des employeurs (OIE)
Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques ou des principes directeurs sur les meilleures pratiques en matière de sécurité dans le secteur du transport routier (Genève, 23-27 septembre 2019)	<p>Organisation des Nations Unies</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Commission économique pour l'Afrique (CEA) ■ Commission économique pour l'Europe (CEE) ■ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ■ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ■ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA) ■ Union internationale des transports routiers (IRU) ■ Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) ■ Union internationale des transports publics (UITP) <p>ONG dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT</p>

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (sur la base d'un accord permanent avec l'OIT ou sur autorisation permanente du Conseil d'administration)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
Colloque des travailleurs: Centenaire de l'OIT – Justice sociale: le point de vue des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ■ Département des affaires économiques et sociales (DAES) ■ Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la sécurité routière <p>Institutions spécialisées</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Union internationale des télécommunications (UIT) ■ Organisation mondiale de la santé (OMS) ■ Groupe de la Banque mondiale ■ Banque internationale pour la reconstruction et le développement <p>Autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ OCDE–Forum international des transports (OCDE–FIT) ■ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Confédération syndicale internationale (CSI) ■ Organisation internationale des employeurs (OIE) <ul style="list-style-type: none"> ■ Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) ■ Internationale de l'éducation (IE) ■ Confédération européenne des syndicats (CES) ■ IndustriALL Global Union ■ Alliance internationale du spectacle et des arts (IAEA) ■ Fédération internationale des acteurs (FIA) ■ Fédération internationale des journalistes (FIJ) ■ Fédération internationale des musiciens (FIM) ■ Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (sur la base d'un accord permanent avec l'OIT ou sur autorisation permanente du Conseil d'administration)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
<p>14^e Réunion régionale africaine (Abidjan, 3-6 décembre 2019) En plus de la liste des organisations déjà invitées à assister à la Conférence en tant qu'observateur, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration à sa 334^e session (octobre-novembre 2018) (document GB.334/INS/15(Rev.), paragr. 13).</p>	<p>Organisation des Nations Unies</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Commission économique pour l'Afrique <p>Organisations régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation arabe du travail (OAT) ■ Communauté d'Afrique de l'Est ■ Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) ■ Internationale des services publics (ISP) ■ Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) ■ UNI Global Union <p>ONG dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Confédération syndicale internationale (CSI) ■ Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) ■ Fédération syndicale mondiale (FSM)